

# MARCHE AUX PUCES D'AMMERSCHWIHR

Dimanche 20 mai 2018

INSCRIPTION POSSIBLE  
<https://www.resapuces.fr/1770>

(À retourner avant le 10 mai 2018 à EDEL Aurélien 1 rue de Pairis 68770 Ammerschwihl)

NOM : ..... PRENOM : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Immatriculation du véhicule : .....  VL  VL avec remorque  Utilitaire

Nature de la pièce d'identité (celle que vous présenterez à l'accueil, le jour du marché)

- Carte d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Autre

Autorité qui l'a délivré (préfecture, etc) : .....

Lieu (ville) : ..... Date de délivrance : ..... Numéro : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint et déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés que je n'ai pas acquit pour la revente
- Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- Je suis informé (e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

**Ci-joint un chèque à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers d'Ammerschwihl d'un montant de 22€ et la photocopie recto verso de ma pièce d'identité**

**NB : les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions tant pour les anciens que pour les nouveaux inscrits.**

Fait à ..... Le.....2018

**Signature Obligatoire :**



**La caution de 10€ est inclus dans le prix de l'emplacement et vous sera restitué en cas de non présence. Par ailleurs, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler et aucune caution ne sera remboursée avant 16 h, tous les accès à la manifestation étant bloqués (renforcement des règles de sécurité dans le cadre du Plan Vigipirate)**

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635 à R.635-7 du nouveau Code Pénal.

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a ; 41.b ; 105.a et suivants du Code Pénal des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application du dit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146a.

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362-3 à L.362-6 du Code du Travail.



AMMERSCHWIHR

Madame, Monsieur,

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ammerschwihr organise son **28eme marché aux puces**

**Dimanche de Pentecôte 20 mai 2018**

Afin de faciliter votre inscription, vous pouvez le faire en ligne sur le site RESAPUCES sous le n°1770 : <https://www.resapuces.fr/1770>

Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, un formulaire peut être envoyé sur simple demande au 06 15 90 06 72.

M. le Préfet et MM. Les présidents de l'Associations des Maires, de l'Association des Antiquaires et de l'UDBA du Haut-Rhin, ont établi un "Code de bonne conduite" en 1986, afin de préserver la pérennité des marchés aux puces. Ce code exige que soient respectées les dispositions suivantes:

- chaque participant n'occupera pas plus de **5 mètres linéaires (un seul stand par participant au prix de 12 €+ 10 € de caution)**
- les transactions (achat - vente de brocante et objets usagés) ne débiteront pas avant **7 heures du matin. Inutile donc de vous présenter avant 6 h 45 !** ( cf le règlement )
- les particuliers ne peuvent participer qu'à titre **exceptionnel** au marché aux puces sinon ils se livrent de fait à de véritables actes de commerce.
- Ils devront signer une **attestation** sur l'honneur certifiant:
  - ✓ qu'ils ne sont pas **commerçants**
  - ✓ qu'ils ne vendent que des **objets personnels et usagés**
  - ✓ qu'ils ne participent à ce type de manifestation qu'à titre **exceptionnel**.

Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner des **poursuites** à leur rencontre.

Par ailleurs, **aucun stand alimentaire** ne sera admis.

Petit déjeuner, casse-croûte, boissons, déjeuner, pâtisseries et autres seront en vente.

Afin d'améliorer votre confort, nous vous proposons **un emplacement avec voiture**.

Merci de bien vouloir prendre connaissance du **règlement** du marché.

En espérant vous compter parmi nous, veuillez croire, Madame, Monsieur en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président



**Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler et aucune caution ne sera remboursée avant 16 h, tous les accès à la manifestation étant bloqués (renforcement des règles de sécurité dans le cadre du Plan Vigipirate).**